



19

sept.
2019

▲ Niv. 2

L'État a
réponduRépublique
slovaque

n° 17/2019

Création de l'alerte : 06 févr. 2019

La Slovaquie tente d'introduire un droit de réponse pour les personnalités politiques

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : IPI, AEJ

Les législateurs slovaques étudient un projet de loi qui ouvrirait légalement un droit de réponse aux politiciens et aux fonctionnaires qui affirment que leur honneur ou leur réputation a été terni dans les médias. La mesure a été présentée par des membres du parti au pouvoir, le Smer, après que l'ancien Premier ministre Robert Fico ait déclaré lors d'un meeting en décembre que cette mesure devait être mise en place pour mettre fin à «la terreur médiatique et au lynchage». La loi slovaque actuelle régissant la presse prévoit un droit de réponse, mais contient une clause interdisant aux fonctionnaires et aux politiciens de haut rang d'y avoir recours. Le projet de loi actuel mettrait fin à cette exception et obligerait les médias à publier une réponse des personnes, y compris des fonctionnaires et des dirigeants politiques, qui prétendent que leurs droits à la dignité, à l'honneur ou à la vie privée, ont été bafoués par des "déclarations factuelles" dans "des articles de la presse périodique ou des dépêches d'agence". Les médias qui omettent de publier une réponse peuvent être condamnés à des dommages-intérêts pouvant atteindre près de 5 000 euros. Les partis au pouvoir envisagent également d'élargir le droit de réponse aux éditoriaux d'opinion et de mettre en place un conseil des médias d'état, alors même que la Slovaquie dispose déjà d'un conseil des médias composé d'avocats, d'anciens journalistes et d'autres professionnels. La loi slovaque sur la presse contient déjà un droit de rectification que tous les individus, y compris les politiciens et les fonctionnaires, peuvent utiliser.

Le projet de loi a été condamné par l'Association des éditeurs de presse slovaques. Il intervient alors que les médias continuent de révéler des détails du meurtre du journaliste d'investigation Ján Kucikak et de sa fiancée, Martina Kušnírová, le 21 février 2018, dont les répercussions ont conduit à la démission de Fico et d'autres fonctionnaires affiliés au Smer l'année dernière. Des journalistes ont récemment publié des informations détaillées

concernant des échanges entre de hauts responsables politiques et Alena Z., une supposée intermédiaire dans l'assassinat, et ont révélé qu'un haut responsable de la police aurait peut-être donné l'ordre de surveiller Kuciak grâce aux bases de données de la police.

MISES À JOUR

17 sept. 2019 : Le projet de loi sur le "droit de réponse" des personnalités politiques a été adopté par le Parlement le 17 septembre 2019.

- ➔ Communiqué de RSF: "RSF appelle la présidente slovaque à rejeter la réforme du code de la presse en matière de droit de réponse des hommes politiques"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



04 juil. 2019 | Réponse du gouvernement de la République slovaque

- ➔ Lettre de la Représentation permanente de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe (en anglais)

SUITES DONNÉES

OSCE **19 sept. 2019** | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias appelle au retrait des amendements controversés à la loi slovaque de la presse

- ➔ Communiqué de Harlem Désir

OSCE **27 mars 2019** | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias publie une analyse juridique des amendements relatifs au droit de réponse figurant dans la loi slovaque régissant la presse et appelle à des modifications supplémentaires.

- ➔ Communiqué de Harlem Désir

OSCE **11 févr. 2019** | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias appelle au retrait des amendements à la loi slovaque de la presse relatifs au droit de réponse.

- ➔ Communiqué de Harlem Désir

